



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Plateforme MonMaster

Question écrite n° 10812

Texte de la question

M. Arthur Delaporte attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les nombreuses difficultés rencontrées depuis les résultats d'admissions, vendredi 23 juin 2023, sur la nouvelle plateforme MonMaster. Alors que le master est un diplôme offrant une excellente insertion dans l'emploi comme le montrent les chiffres donnés par les services du ministère et dans les mêmes proportions que l'année dernière, seules 185 000 places ont été ouvertes pour 209 000 candidats et candidates ayant émis au moins un vœu. Mais ce n'est pas tout, en plus du manque de place pour les étudiants et étudiantes, le regroupement de l'ensemble des formations sur cette plateforme a rendu opaque le processus de sélection. Bien que les étudiants reçoivent un motif de refus à chaque fois, ces motifs sont parfois surprenants ou sont décrits comme peu justifiés. Certains étudiants et certaines étudiantes ont pu parfois recevoir le motif suivant « la formation n'ouvrira pas à la rentrée prochaine » sans qu'aucune solution ne leur soit proposée même si cette candidature était la seule. Dans le cas où les étudiants et étudiantes sont sur liste d'attente, aucune visibilité n'est possible pour eux puisqu'ils ne savent ni combien d'étudiants et étudiantes sont sur cette liste d'attente ni s'ils ont des chances d'être pris ou prises dans la formation concernée. De surcroît, certaines formations ont publié, en raison d'un souci technique de la plateforme, un classement erroné. Par conséquent, certains étudiants et certaines étudiantes ont reçu une proposition d'admission vendredi 23 juin 2023 mais sont retournés en liste d'attente lorsque l'erreur a été rectifiée, ce qui a suscité une émotion légitime. Enfin, les difficultés d'utilisation de la plateforme sont nombreuses notamment en raison du manque de formation de son utilisation de toutes les personnes concernées par la plateforme. Dans le cas où des erreurs auraient été commises, les gestionnaires sont complètement saturés, ne permettant pas de droit à l'erreur aux étudiants et étudiantes. Du point de vue des enseignants, MonMaster est également complexe à utiliser, notamment parce que les enseignants doivent télécharger et renommer les pièces unes à unes comme l'indique plusieurs témoignages reçus. Il l'interroge donc sur d'une part, à court terme, les moyens mis en œuvre afin qu'aucun étudiant ne soit lésé et qu'aucune étudiante ne soit lésée à la rentrée 2024 et, d'autre part, à long terme, les évolutions envisagées de la plateforme pour répondre précisément aux difficultés susmentionnées et à celles qui ont pu être pointées par les usagers.

Données clés

Auteur : [M. Arthur Delaporte](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10812

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 août 2023](#), page 7339

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)